

Le flou persiste sur les mandats publics

WALLONIE MR et Ecolo déçus par Paul Magnette sur la question des rémunérations

La déception affichée lundi par de nombreux députés wallons (à l'exception du PS), à la sortie de la commission des Affaires générales, est à la mesure des espoirs entretenus par l'engagement formel pris au printemps dernier par le ministre-président Paul Magnette (PS) : le cadastre intégral des rémunérations des membres des organes de gestion et des administrateurs d'organismes publics serait sur la table du parlement pour le 1^{er} octobre (*Le Soir* du 5 mai). La lumière apparaissait au bout d'un long tunnel : dix années de lutte menée surtout par le MR et Ecolo pour obtenir la transparence dans ce domaine et un suivi plus serré des limitations de revenus (245.000 euros grand maximum) imposées par la législation.

« J'ai fait exactement ce que j'avais annoncé. J'applique le décret »

PAUL MAGNETTE

Pour l'exercice 2014, Paul Magnette avait fixé un calendrier précis auquel les organismes pararégionaux et les ministres fonctionnels ne pouvaient plus échapper. Un : pour le 1^{er} septembre, chaque ministre devait récolter les informations utiles auprès des organismes qui le concernent. Deux : chaque ministre devait présenter une note complète au gouvernement pour le 24 septembre au plus tard. Trois : pour le 1^{er} octobre donc, tous les documents étaient à transmettre au parlement. Et quatre : l'opération se répétera chaque année, après évaluation en fin d'année 2015...

C'était l'affaire qui roule en

matière de gouvernance, croyait-on. Lundi en début de séance, personne n'aurait songé à reprocher au ministre-président les trois semaines de retard par rapport au calendrier initial. Et puis quoi ?

Chacun s'accorde à faire crédit au gouvernement PS-CDH d'une avancée certaine : enfin des documents sont transmis, circulent et permettent d'obtenir des informations... Mais pour le MR, cela reste très largement insuffisant : « *Je m'attendais à un rapport exposé par le ministre-président et pas à la simple transmission des documents que le gouvernement a reçus des différentes structures, avec une présentation qui diffère d'ailleurs d'une structure à l'autre, ce qui rend l'ensemble très peu compréhensible* », a déploré Pierre-Yves Jeholet. Le chef de groupe MR a été rejoint par son collègue Ecolo, Stéphane Hazée : « *Les documents que nous avons, c'est en fait l'application du décret, mais rien que cela. L'intérêt du rapport que nous attendions, c'est d'offrir une présentation homogène de ce qui nous a été remis et de pouvoir déceler des problèmes.* »

Les deux députés ont souligné les manquements, les incohérences et les lacunes des documents en leur possession : dans certains rapports, pas tous évidemment, impossible de vérifier si les rémunérations des membres d'un comité de gestion dépassent individuellement le plafond autorisé, impossible de connaître dans le détail les avantages extralégaux, impossible de comprendre les montants affectés

aux organes de direction.

Le mécontentement du MR et d'Ecolo est contagieux : lundi, il a (gentiment) gagné le CDH, pourtant partenaire de majorité du PS. « *Nous avons nous aussi repéré une série de manquements*, a expliqué Véronique Salvi. *Que fait-on dès aujourd'hui avec ces organismes qui n'ont toujours pas répondu aux demandes et aux sollicitations de notre gouvernement ?* »

C'est en effet le trouble persistant qui pèse sur ce dossier peu flatteur pour la Wallonie : malgré les calendriers et les impositions du gouvernement, certains organismes rechignent encore à respecter le décret et les circulaires. Ainsi, malgré d'incessants rappels, le ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), n'est toujours pas en possession de tous les documents réclamés aux intercommunales. Il reste à ce jour cinq ou six mauvais élèves.

Soutenu par le groupe PS, Paul Magnette est d'une grande sérénité : « *J'ai fait exactement ce que j'avais annoncé. J'applique le décret tel qu'il existe. Mais je n'irai pas au-delà des textes.* »

« *Le gouvernement verrouille à nouveau portes et fenêtres* », regrette Stéphane Hazée. « *Il brise l'espoir qu'il avait suscité il y a quelques mois, on est dans le minimalisme* », ajoute Pierre-Yves Jeholet. Les deux élus de l'opposition mènent un combat commun, ici. Ensemble, ils regrettent aussi que ce nouvel épisode entretienne un climat de suspicion sur l'ensemble des organismes pararégionaux alors que la plupart d'entre eux, sans doute, respectent les règles en vigueur. ■

ERIC DEFFET

PERSPECTIVE**On n'a vraiment pas fini d'en parler**

Dialogue de sourds lundi au parlement wallon. Le ministre-président Paul Magnette estime avoir fait le boulot. Il a rassemblé tous les documents en provenance des organismes publics et livré tout ça à la sagacité de l'assemblée. Ce n'est pas dit ainsi, mais il y a un peu de cela : « *Les députés ont ce qu'ils voulaient, qu'ils se débrouillent !* » Et pas question de consacrer des heures de débat à examiner tableaux, rapports d'activités et budgets dans le détail : les commissions fonctionnelles sont là pour ça. Idem pour les intercommunales, chez Paul Furlan. Pour le MR et Ecolo, le constat est amer : « *On nous dit : circulez, y a rien à voir ! Avec les formes, mais cela ne change rien sur le fond...* » L'opposition wallonne n'abandonnera pas pour si peu : des décrets somnolent dans les arrières parlementaires. Ils seront réactivés prochainement pour tenter de renforcer un peu plus encore la législation. Mais qui y croit vraiment ?

E.D.